

Département  
AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU  
12720  
Séance du samedi 9 mars 2024  
N°20240309-17**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
6	6	6

**L'an deux-mille-vingt-quatre et le samedi neuf mars à 16h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain ROUGET, le Maire.**

Date de la Convocation
---------------------------

21/02/2024

Date d'affichage
------------------

21/02/2024

<b>Objet de Délibération</b>
<b>Convention Rue des Abeillous</b>

**Etaient présents :**  
**ESPINASSE Joël, JULIEN Christian, Virginie PEIRS, Alain ROUGET, : Jessie VALGALIER, Bernard PELLET,**  
**Absents excusés aucun**

La Commune de Peyreleau souhaite procéder à la requalification des espaces publics du centre ancien et en particulier la rue des Abeillous sur l'ensemble de son linéaire de 470 mètres.

Les objectifs généraux de cette opération, en lien avec la réflexion en cours sur la classification de Peyreleau en Site Patrimonial Remarquable, sont les suivants :

- embellir et améliorer le revêtement de la rue par un traitement plus qualitatif et différencié afin de valoriser le cadre bâti typique de l'architecture caussenarde de l'ancien bourg fortifié,
- végétaliser les pieds de façades et mettre en valeur certains espaces verts,
- mieux gérer l'écoulement des eaux pluviales, pour éviter les infiltrations dans les caves en contre-bas,
- réfléchir sur les espaces de stationnements pour les riverains.

Pour réaliser cette opération, la Commune de Peyreleau a sollicité une prestation de service de la Communauté, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

La prestation de maîtrise d'ouvrage déléguée comprendrait notamment la réalisation et le suivi des études, la passation des marchés de travaux et le suivi de chantier ainsi que l'établissement des dossiers de demande de subventions, leur suivi auprès des différents partenaires financiers sollicités et la gestion administrative et financière de l'opération.

En première approche, l'enveloppe financière de l'opération est évaluée à 360 000 € HT dont 320 000 € HT de travaux, éventuellement échelonné par tranches.

Il sera fait appel aux subventions de l'Etat, du Département, de la Région ainsi qu'à un éventuel fonds de concours de la Communauté selon les modalités en vigueur.

Le coût de l'opération sera précisé après l'attribution des marchés de travaux et fera l'objet d'un avenant afin d'en préciser les modalités financières et d'arrêter le plan de financement définitif.

A titre indicatif, le calendrier prévisionnel de l'opération serait le suivant :

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| - avril mai 2024 :        | consultation et choix maître d'œuvre       |
| - juin juillet 2024 :     | Avant-Projet et consultation des riverains |
| - septembre 2024 :        | PRO-DCE                                    |
| - octobre novembre 2024 : | Consultation et choix des entreprises      |
| - décembre 2024 :         | Notification et préparation des travaux    |
| - printemps 2025 :        | réalisation des travaux                    |

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Millau le  
09/03/2024  
et publication du  
09/03/2024

**Il est dès lors proposé au conseil :**

- 1 – d’approuver le principe de cette opération,
- 2 – d’approuver le principe de délégation de maîtrise d’ouvrage de la Commune de Peyreleau à la Communauté de communes pour la réalisation de cette opération,
- 3 – d’autoriser Monsieur le Maire à accomplir l’ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention.**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous**

LE MAIRE  
Alain ROUGET